

Assemblée Générale Constitutive du Réseau des Gestionnaires des Aires Protégés et Sites Touristiques du Togo (*RGAPST*)

Salle de Conférence du ministère de l'environnement et de ressources forestières

Le 18 août 2014

=====

Allocution d'ouverture du Ministre de l'environnement et de ressources
forestières

Madame la Ministre de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique ;

Monsieur le Directeur de Cabinet du ministère du tourisme ;

Madame la représentante résidente de l'UNESCO au Togo ;

Monsieur le Président de la commission national de la francophonie ;

Monsieur le chargé de mission environnement du service de la coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Togo ;

Madame la présidente de la fondation Franz Weber

Madame la Directrice du réseau des Grands sites de France ;

Monsieur le Représentants des sites partenaires du réseau des Grands Sites de France

Messieurs les représentants des différents départements ministériels,

Messieurs les Directeurs et chefs de services à vos rangs et grades respectifs ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant toute chose, vous souhaiter la bienvenue en ces lieux et vous remercier pour votre présence effective à cette assemblée générale constitutive du réseau des gestionnaires des aires protégées et

sites touristiques du Togo. Je voudrais aussi saisir cette occasion qui m'est offerte, pour saluer les efforts que déploie sans arrêt chacun de nous à son niveau, mais également les institutions tant nationales qu'internationales, pour que le secteur de l'environnement en général et celui des aires protégées en particulier retrouve sa vitalité et joue ainsi véritablement son rôle de moteur de l'économie nationale. Je tiens à adresser toute ma gratitude au chargé de mission environnement du service de la coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Togo, à madame la Directrice du réseau des Grands sites de France et à toute la délégation qui l'accompagne, **à madame la présidente de la fondation Franz Weber et à sa délégation qui ont bien voulu honorer de leur présence à ce grand événement, une première au Togo.** Je leur demande de se sentir bien ici comme chez eux.

Distingués invités, mesdames et messieurs

Les aires protégées de manière générale sont confrontées à des menaces croissantes issues de causes directes et indirectes. Les causes directes agissent à l'intérieur des aires protégées : mauvaise gestion, déforestation illégale, introduction d'espèces exotiques envahissantes, pollution sur place, exploitation minière, utilisation non durable de la faune et de la flore, utilisation non viable par les visiteurs, épisodes naturels sur le site. Les menaces indirectes émanent de l'extérieur de l'aire protégée : pollution hors site, urbanisation, dégradation d'écosystèmes extérieurs, épisodes naturels extérieurs, et les conséquences de la pauvreté et des conflits civils.

En effet au Togo, les Aires Protégées ont également subi des pressions diverses, liées au processus de leur classement, à la gouvernance, aux troubles sociopolitiques dans les années 1990 marqué par l'expression profonde du mécontentement et de révolte par rapport à leur existence.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement togolais à travers le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières s'est engagé depuis 1999 dans un processus de réhabilitation des aires protégées à travers des programmes multiformes. En outre, le Togo a adopté entre autre un cadre normalisé de gestion des aires protégées

suivant le décret n°2003-237/PR du 26 Septembre 2003, un code forestier par la loi N° 2009-009 du 9 mai 2008 et s'est fixé pour objectif, la restauration et la sécurisation d'environ 578000 hectares (soit 10,21% du territoire national) d'aires protégées qu'il se doit d'instituer, de consolider et de mettre en valeur dans l'intérêt des communautés locales et de la réalisation d'ici à 2020 des objectifs de la convention sur la diversité biologique (CDB).

Mesdames et messieurs, chers participants

Dans un monde au climat en évolution, les aires protégées revêtent une importance particulière pour la conservation de la biodiversité et les moyens d'existence humains.

Elles aident à conserver les écosystèmes qui fournissent un habitat, un abri, des aliments, des matières premières, du matériel génétique, une barrière contre les catastrophes naturelles, une source stable de ressources et de nombreux autres biens et services propres à l'écosystème. Elles jouent dès lors un rôle important en aidant les espèces, les populations et les pays à s'adapter aux changements climatiques.

Dans de nombreux cas, les effets préjudiciables de l'altération du climat sur les aires protégées se conjugueront à d'autres formes de stress, notamment d'origine humaine, en raison par exemple de la surconsommation, de la pollution ou de l'avancée de l'urbanisation. La biodiversité dans les aires protégées, qui pourrait s'avérer déjà menacée par l'activité humaine, risque un appauvrissement plus rapide et plus grave dû aux changements climatiques.

À cause de ces modifications et d'autres encore, il faudra réviser la gestion des aires protégées existantes, si l'on veut qu'elles remplissent leur rôle de conservation de la biodiversité et soutiennent l'adaptation aux changements climatiques.

Distingués invités, mesdames et messieurs

À l'avenir, la création des aires protégées et leurs plans de gestion devront viser à renforcer l'engagement des communautés locales et les liens avec les programmes de développement nationaux, et à identifier de nouvelles formes de gestion des aires protégées, comme la gestion à gouvernance partagée ou privée ou la gestion communautaire. Les programmes de gouvernance élaborés pour les aires protégées devront sans doute être révisés pour améliorer leur efficacité et prévoir des mesures de règlement des conflits.

Le Gouvernement togolais à travers le ministère de l'environnement et des ressources forestières rassure que toutes les conditions institutionnelles et juridiques sont mises en place pour permettre aux populations de bénéficier directement des aires protégées.

Dans cet optique, il souhaite nécessaire la promotion et la valorisation des aires protégées et sites touristiques sur la base d'approche de partenariat .C'est sur cette base que j'approuve l'initiative de création du ***Réseau des Gestionnaires des Aires Protégées et Sites Touristiques du Togo*** afin que nous puissions travailler ensemble dans le cadre de la coopération environnementale et touristique naissante que le Togo souhaite de toutes ses forces pour la survie de la conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique du pays.

Ces efforts communs nécessiteront non seulement nos efforts respectifs mais aussi l'appui de tous les acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique, mais aussi le soutien de tous nos partenaires étrangers dont je salue avec déférence la présente dans cette salle.

Je reste convaincu que la création du réseau permettra d'atteindre les objectifs auxquels nous nous sommes assignés. Sur ce, je souhaite plein succès à vos travaux et je déclare ouvert l'assemblée générale constitutive du ***Réseau des Gestionnaires des Aires Protégées et Sites Touristiques du Togo***.

Je vous remercie